Compte-rendu de la réunion ordinaire de conseil municipal du Mercredi 9 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le neuf septembre, à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de la Mairie.

<u>Etaient présents</u>: Thierry ROUCOU, Marie-Cécile COLLIER, Grégory CUISINIER, Stéphane LOBEL, Jean-Jacques BODELET, Monique LEQUETTE, Nadine THERY, Johann LAUVAU, Marie TETART, Lysiane PREVOST, Amélie BEUGNET

Ordre du jour:

- 1. Approbation du compte rendu du 02/06/2020
- 2. Décisions modificatives du budget
 - SDEA: paiement facture DELBEY
 - Commune: paiement facture CARPENTIER
- 3. Devis trottoirs rue de Bienvillers
- 4. Proposition groupement d'achat défibrillateurs automatisés par la CCSA
- 5. Délibérations CCSA:
 - Transfert des Pouvoirs de Police Spéciale à la CCSA
 - Modification statutaire bureau élargi CCSA
- 6. Délibération taxation habitations non raccordées
- 7. Désignation des membres de la commission d'appel d'offre
- 8. Questions diverses:
 - Location salle des fêtes ?
 - Point rentrée scolaire
 - Opération de ramassage des déchets ?

1. Approbation du compte rendu du 02/06/2020

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 02/06/2020, qui n'appelle aucune remarque particulière des conseillers présents.

2. Décisions modificatives du budget

- SDEA: Les crédits étant insuffisants à l'article 2315, il est nécessaire de prendre une décision modificative du budget afin de régler la facture DELBEY de 5 112€ TTC liées à divers travaux de remplacement de compteurs avec leurs installations en limite de propriété. Il faut également prévoir suffisamment de crédits pour les prochains travaux à venir.

Il est proposé de prendre la décision modificative suivante :

- article 2315 installations, matériels et outillages techniques : + 7 000€
- 023 virement à la section d'investissement : 7 000€
- article 6068 autres matières et fournitures : 7 000€
- 021 virement de la section d'exploitation : 7000€

A l'unanimité, la décision modificative n°1 du budget SDEA est approuvée.

- <u>Commune</u>: Mr le Maire informe avoir reçu une facture de la SARL CARPENTIER Jean-Philippe, Maître d'Œuvre des travaux de réfection des bâtiments communaux école-mairie, correspondante au solde. Les crédits n'ayant pas été prévus au budget, il y a lieu de prendre une décision modificative du budget afin de régler la facture qui s'élève à 852.30€ TTC.

La décision modificative suivante est proposée :

- article 2313 constructions : 300€
- 023 virement à la section d'investissement : 300€
- article 615231 entretien et réparation voirie : 300€
- -021 virement de la section de fonctionnement : 300€

A l'unanimité, la décision modificative n°1 du budget de la commune est approuvée.

3. Devis trottoirs rue de Bienvillers

Mr le Maire, suite aux différentes plaintes, de certains riverains, de la rue de Bienvillers lors du dernier orage ayant provoqué des coulées de boues en provenance de la sortie du village en direction de Bienvillers, informe avoir demandé, pour information, un devis à l'entreprise COLAS pour la réalisation de trottoirs en enrobé sur toute la rue de Bienvillers.

Il présente le devis au conseil municipal. Celui-ci s'élève à 56 650€ HT sans la borduration qui serait nécessaire à certains endroits.

Il demande l'avis des conseillers, précisant que si nous nous engageons à réaliser ces travaux pour la rue de Bienvillers, il faudra, également, le faire pour les autres rues.

A l'unanimité, il est décidé de ne pas réaliser ces travaux, jugés trop coûteux, et estimant qu'il y avait d'autres priorités.

Il est fait remarquer que si chacun entretenait son trottoir, le village serait plus propre et que le fait de réaliser des trottoirs en macadam ne changerait pas le problème de descente des boues lors des orages. Mr le Maire précise, également, qu'il a demandé un devis à COLAS pour la réfection du chemin des Ronvilles, qui se trouve à la sortie du village en direction de Bienvillers, et que celui-ci s'élève à 52 755.05€ HT. Ce chemin étant communal mais emprunté par les exploitants agricoles, ces travaux seront réalisés l'année prochaine et financés à parts égales par la commune et l'AFR. Le chemin du Moulin sera aussi refait car il est très abîmé.

4. Proposition groupement d'achat défibrillateurs automatisés par la CCSA

Après en avoir discuté, il est décidé de demander un ordre de prix avant de prendre une décision.

5. Délibération CCSA:

- <u>Transfert des Pouvoirs de Police Spéciale à la CCSA</u>: 9 contre 2 abstentions. Le conseil ne pense pas qu'il soit judicieux de laisser les pouvoirs de police spéciale à l'intercommunalité, estimant que le maire est le mieux placé pour prendre les décisions qui concerne la commune
- <u>Modification statutaire bureau élargi CCSA</u> : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions de l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les conditions de modification des statuts d'une intercommunalité

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du conseil communautaire 2020-083 du 10 juillet 2020 qui a approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés la modification des statuts de l'intercommunalité en décidant d'élargir le bureau de l'intercommunalité à la conférence des maires permettant la représentation de chaque commune.

Monsieur le Maire soumet à l'avis du conseil municipal cette modification statutaire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la modification des statuts de l'intercommunalité du Sud Artois :
- d'approuver l'élargissement du bureau communautaire à la conférence des maires permettant à chaque commune d'être représentée dans cette instance.

6. Délibération taxation habitations non raccordées :

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération avait été prise lors de la séance du 20/02/2019 afin d'instaurer une hausse de la part fixe de la redevance assainissement pour les habitations non raccordées au réseau collectif dans le respect de l'article R.2224-19-2 du CGCT (plafond de 30% du coût du service, eau et assainissement, pour une consommation de 120m3).

Le montant de la part fixe étant révisé chaque année, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

A compter du 1er janvier 2020

- Le doublement de la part fixe, selon le tarif en vigueur, pour les habitations non raccordées.
- Exonération pour :
 - Les habitations non occupées de façon permanente (résidence secondaire)

7. Questions diverses:

- <u>Location salle des fêtes</u>: La salle est louée ce dimanche. Limiter le nombre de personne à 50. 10 personnes par table avec distanciation d'1m50 entre les tables. Port du masque obligatoire. Interdiction de danser. Faire un document pour préciser ces règles en vigueur liées au COVID + ajouter l'entretien des points contacts et des sanitaires avec un produit virucide. Préciser sur le document, qui sera à faire signer, que la commune et le comité des fêtes se déchargent de toutes responsabilités en cas de non-respect à l'une de ces règles qui peuvent faire l'objet de contrôle de la gendarmerie et verbalisé à hauteur de 135€.

- <u>Point rentrée scolaire</u>: 3 nouveaux enseignants sont arrivés sur le RPI. Mme Leleu qui a en charge la classe des élèves de CE1 et CE2, Mme Kazmierzak et Mr Sauvage auront en charge les TPS/PS/MS. Mme Thuillier, enseignera aux GS et CP et Mme Lefèvre, les CM1 et CM2.

Mme Thuillier à demander l'autorisation d'utiliser la salle des fêtes pour les écoles de Souastre. Mr le Maire précise qu'il n'y voit aucune objection mais à la seule condition qu'il ne nous ait pas demandé le nettoyage de la salle après le passage des élèves.

Les élèves de GS allant à Sailly, le RPI va devoir supporter le coût supplémentaire d'un accompagnateur dans le bus toute l'année (habituellement nous recrutons quelqu'un jusqu'en décembre au plus tard).

Par ailleurs, l'entretien des écoles nous est imposé tous les jours, ce qui nous contraint à recruter une personne pour le ménage des lundis et jeudis soirs car Anne-Sophie ne veut pas faire d'heures complémentaires. Mr le Maire informe avoir proposé à la dame qui accompagne dans le bus ces heures de ménage et celle-ci est d'accord, elle débutera ce jeudi. Appeler ATS pour le contrat.

Voir avec les enseignantes de l'école primaire si nous devons réinstaller les ordinateurs dans la salle de réunion...

Mr le Maire informe avoir reçu, cet après-midi, Mme Mikolajczak, (Mme Adamczyk, maire de Bayencourt, ne pouvant être présente) en vue de préparer la nouvelle convention du RPI. Il a proposé de mutualiser les frais supplémentaires liés à l'entretien des classes et les fournitures scolaires dans le but que les 3 communes participent à ces dépenses, au prorata du nombre d'élèves et du nombre d'habitants.

- Opération de ramassage des déchets?: La CCSA a informé les communes qui désireraient organiser l'opération de ramassage des déchets « World CleanUp Day » le 19 septembre 2020 que l'inscription doit être effectuée sur le site de l'association « World CleanUp Day » et que le SMAV fournirait les sacs poubelles. Elle demande d'informer de notre volonté d'y participer. Pas pour cette campagne...
- Marie Tétart prend la parole au sujet de l'association SEVE qui met en place des ateliers de 10 séances de philosophie dans les écoles, ce qui a pour but de développer les échanges, ... Le coût est estimé entre 650 et 950€. Dossier à suivre... Voir avec les enseignantes

Aucune autre question n'étant apparue, le Maire, Thierry ROUCOU a levé la séance vers 23h15.

Fait le 30 septembre 2020

Le Maire T. ROUCOU Le secrétaire de séance Grégory CUISINIER